



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 20 REPRESENTES : 09</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 16 mai 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 26 mai 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, Mme Pauline BRESSE, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : M. Emmanuel LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Catherine CLAVEL ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel CHEVALLIER, M. Franck SOUQUET-GRUMEY ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Jean-Pierre PLAISANCE à Mme Françoise VIGUET-CARRIN, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à Mme Audine FRECKMANN.</p>
---	--

Délibération n°25

Rapporteur : M. Umberto DIMASTROMATTEO

Objet : Acquisition, par actes administratifs, des emprises foncières nécessaires à la régularisation de plusieurs emprises de routes

Il convient de régulariser les emprises d'un ensemble de routes qui sont constituées de propriétés privées.

Les routes concernées sont :

- Chemin des Plans, au lieu-dit « Plaine de L'Isle »
- Route de Léchy
- Route des Bourgeois
- Route de la Molardière
- Route du Châtelard
- Route de la Vilette
- Route des Frasses
- Route des Nicollets
- Route de La Lierre
- Route de Praz Vechin
- Rue Isidore Berthet,
- Route du Manche, Les Abonnets et La Croix,

- Route du Mollard,
- Chemin des Rippes,
- Route des Garins,
- Route de Mont-dessous,
- Route du Brevent,
- Route du Verney,
- Route de Coutamier et Route de Stapey,
- Route de Bange,
- Routes de la Penne, Les Gemilletts et Les Favrets,
- Route des Sachets.

Des documents d'arpentage établis par le cabinet de géomètre ARGEO, mandaté par la commune dans le cadre du marché à bons de commande n° 2022-01, permettront d'établir les surfaces réellement cédées pour chacune de ces routes. Les frais afférents sont à la charge de la commune.

L'acquisition des parcelles concernées interviendra à l'euro symbolique.

La SAS a été mandatée, dans le cadre du marché à bons de commande n° 2022-02, pour procéder à la rédaction des actes administratifs permettant à la commune d'acquérir les emprises précitées.

Conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité territoriale partie à l'acte doit être représentée, lors de la signature de l'acte administratif, par un adjoint dans l'ordre de sa nomination.

La commission municipale a examiné ce dossier.

M. Franck LOMBARD et M. Michel CHEVALLIER ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***Approuve l'acquisition à l'euro symbolique des emprises nécessaires à la régularisation des voies susmentionnées,***
- ***Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs afférents.***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230522-20230522_DE25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Publication : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
 Pour le Maire,
 Michel Chevallier,
 Adjoint au Maire

